



3h30 (1/2 journée)



10 personnes max



Initiale/ Recyclage

# Programme de formation

## Sensibilisation - Travail en hauteur et port du harnais

Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à la sécurité et à leur poste de travail (**articles L. 4141-1 à 4141-4 du Code du travail**). En outre des formations spécifiques sont prévues pour l'usage de certains équipements de travail comme les échafaudages et les équipements motorisés pour le travail en hauteur.

Mise à jour 07/07/2021



### OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Appliquer les règles de sécurité lors de travaux en hauteur
- Utiliser un harnais
- Vérifier l'état et entretenir son harnais
- Agir en cas d'accident



### PREREQUIS

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail)
- Vérification par l'employeur de l'âge minimal requis aux travaux en hauteur (18 ans)
- Expérience de conduite requise : Non



### PUBLIC

- Toutes les personnes de plus de 18 ans effectuant des travaux en hauteur dans le cadre de son activité professionnelle.

*NB : Maitrise du français fortement recommandée.*

***Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter au mieux à votre situation.***



### CONTENU

#### ➤ Partie Théorique :

- Statistique des accidents de travail
- Les différents acteurs de l'entreprise et leurs obligations
- Les droits, obligations et responsabilités
- La prévention contre les risques de chutes de hauteur
- Les postes de travail en hauteur avec utilisation des EPI
- Processus menant à l'arrêt de travail et à la maladie professionnelle
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les risques et sanction liés à la prise de substances
- Les moyens d'accès et postes de travail
- Que faire en cas d'accident ?

## ➤ MOYENS PEDAGOGIQUES

Avant de démarrer la formation, le formateur organise un tour de table dans le but de se présenter, de s'assurer de l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et au besoin, d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur s'engage à suivre un plan précis afin d'aborder l'intégralité des points du programme.

### ➤ Partie Théorique :

- Powerpoint avec le déroulement des différentes étapes du programme, exposé à partir d'un vidéoprojecteur.
- Exercices en groupe tels que des études de cas concrets ou de schémas.
- Echanges et interactions d'expériences entre le formateur et les stagiaires.

## ➤ TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- L'intégralité du stage (formation Théorique / Pratique) s'effectuera en groupe de 10 stagiaires maximum.
- Le formateur bénéficiant d'une grande expérience dans la formation et l'encadrement de groupe, disposant des différents certificats et diplômes requis, s'engage à apporter l'intégralité des apports théoriques et pratiques nécessaires au bon apprentissage des stagiaires.

## ➤ SUIVI ET EVALUATION

- Transmission des éléments relatifs à la présence et à l'aptitude du stagiaire (Feuille de présence signée, Attestation de fin de formation, validation des compétences par le formateur)
- Chaque stagiaire, ayant participé à l'intégralité de la formation, remplira une évaluation à chaud de sa satisfaction sur le déroulement de la prestation.
- QCM de validation des compétences.

***Aucun support post-formation est remis aux participants.***